
Règlement du Fellowship Programme 2024 « Bourses de Master - Réseau International »

Les informations contenues dans le présent règlement sont issues du document de référence de l'ANRS MIE intitulé "Modalités d'organisation administrative, scientifique et financière de l'ANRS MIE" (MOASF), portant règlement financier des aides à la recherche allouées par l'ANRS MIE, auquel vous pouvez vous référer sur le [site internet de l'ANRS MIE](#).

Les informations sur l'organisation, les modalités de dépôt et d'évaluation des candidatures et les dates sont spécifiques à cet appel à candidatures.

Le présent document concerne exclusivement les demandes de Bourses de Master - Réseau International.

Clôture de l'appel à candidature

Les éléments du dossier de candidature doivent être envoyés sous format électronique avant le :

21 mai 2024 à 23h59 (heure de Paris)

à l'adresse : aap@anrs.fr

Contexte

L'ANRS MIE souhaite soutenir l'attractivité des métiers de la recherche sur son périmètre, que ce soit en France ou dans le cadre de ses collaborations internationales. Ainsi, l'agence a fait de l'accompagnement de la prochaine génération de scientifiques une priorité stratégique, en mobilisant des moyens et en mettant en place des actions spécifiques pour favoriser leur engagement et leur développement dans ses domaines de recherche

Le « Fellowship programme 2024 » est la première action lancée dans le cadre du nouveau dispositif de l'ANRS MIE dédié spécifiquement aux jeunes chercheuses et chercheurs.

Objectifs

Soucieuse dès sa création de soutenir la recherche dans les pays à revenu faible et intermédiaire (PRFI) particulièrement touchés par les maladies infectieuses, l'ANRS MIE a développé une action internationale ambitieuse qui s'appuie sur un vaste réseau international (<https://anrs.fr/fr/parteneriats/reseau-international/>) de partenaires, basés en Afrique de l'Ouest et du Centre, en Asie du Sud-Est et au Brésil, rassemblés à travers les Sites partenaires et les Plateformes de Recherche internationale en Santé Mondiale (PRISME).

Afin de renforcer les collaborations internationales et de contribuer à l'émergence de chercheurs dans les sites partenaires et les PRISME, l'ANRS MIE a mis en place un dispositif de Bourses de Master spécifique. Ce dispositif historique est désormais intégré au Fellowship programme 2024.

Les Bourses de Master Réseau International présentées ici ont pour objectif de permettre aux candidats soutenus de suivre et d'obtenir un Master II ou un Mastère Spécialisé (MS) et ainsi de s'ouvrir des possibilités de poursuivre leur carrière dans la recherche.

Périmètre de l'appel

Les candidats doivent s'orienter vers l'un des domaines de recherche dans le périmètre de l'ANRS MIE : recherche fondamentale, translationnelle et clinique, en santé publique ou en sciences humaines et sociales, en lien avec le VIH/sida, les hépatites virales, les IST, la tuberculose et/ou les maladies infectieuses émergentes et réémergentes.

Ces bourses concernent exclusivement les Master II ou les Mastères Spécialisés (MS). Le thème du Master n'est pas imposé, ni le pays où il doit être suivi. Les formations à distance sont également éligibles. Le candidat est invité à s'assurer que le master choisi puisse permettre de s'orienter vers une thèse et poursuivre sa carrière dans la recherche.

Les candidatures attendues sont celles de jeunes chercheurs, soit déjà investis dans les activités de recherche d'un Site partenaire ou d'une Plateforme de Recherche Internationale en Santé Mondiale (PRISMEs), soit ayant le souhait de commencer une nouvelle collaboration avec ces structures.

Pour cet appel à candidatures, les structures concernées sont celles situées dans les pays suivants : Brésil, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée, République Démocratique du Congo, Sénégal, Vietnam.¹

¹ Cf liste en annexe 1

Modalités générales

Calendrier

Ouverture de l'appel à candidatures : du 8 avril au 21 mai 2024 (23h59 - heure de Paris)

Résultats : juin 2024

Critères d'éligibilité

Pour être éligible à cet appel à candidatures, le candidat doit :

- Avoir la nationalité d'un pays à revenus faibles et intermédiaires [[selon la classification de la Banque Mondiale \(Low and middle income countries\)](#)] et être résident dans un pays partenaire² ;
- Avoir une lettre de recommandation d'un Site partenaire ou une Plateforme de Recherche Internationale en Santé Mondiale (PRISMEs)³ qui explicite la collaboration existante ou future entre le Site Partenaire / PRISME et le candidat (stage, gestion de projets, ou toute autre collaboration) et la volonté d'accompagner le candidat dans le projet de Master et développement ultérieur de sa carrière scientifique ;
- Avoir une preuve d'inscription au Master II / MS demandé ou à défaut une preuve de constitution d'un dossier si les inscriptions ne sont pas encore ouvertes. Le versement de fonds sera conditionné par l'obtention d'une attestation d'acceptation au Master ;
- L'attestation d'acceptation sera à fournir avant la mise en place des financements.

Durée des allocations

Ces bourses sont accordées pour 12 mois pour l'année universitaire 2024-2025.

Mode de soumission

Le dossier de soumission sera rédigé en français ou en anglais et devra comporter l'ensemble des éléments nécessaires à l'évaluation de la candidature. Toutes les demandes doivent impérativement être envoyées sous format électronique à l'adresse aap@anrs.fr avant le 21 mai 2024, 23h59 (heure de Paris).

Aucune pièce complémentaire ne sera prise en compte après cette date.

Les fichiers transmis respecteront obligatoirement la nomenclature suivante :

- AAC-Bourses-Master-2024_NOM_Dossier
- AAC-Bourses-Master-2024_NOM_Budget
- AAC-Bourses-Master-2024_NOM_CV
- AAC-Bourses-Master-2024_NOM_LettreRecommandation
- AAC-Bourses-Master-2024_NOM_Justificatif

La demande doit être obligatoirement déposée par le candidat.

² Brésil, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée, République Démocratique du Congo, Sénégal, Vietnam

³ Cf liste en annexe 1

Les pièces à fournir sont les suivantes :

- Le formulaire de candidature (DocumentA1-AAC-Bourses-Master-2024_NOM_Dossier) complété qui détaille notamment l'expérience du candidat, la présentation du projet de master II / MS, le projet de stage envisagé, et les perspectives de carrière ;
- Le formulaire de demande de budget (DocumentA2-AAC-Bourses-Master-2024_NOM_Budget) complété intégrant la demande de financement adressée à l'ANRS MIE et les co-financements éventuels envisagés ;
- Le CV et une lettre de motivation du candidat ;
- Une lettre de recommandation d'un représentant de Site partenaire ou de Plateforme de Recherche Internationale en Santé Mondiale (PRISME)⁴ qui explicite clairement et justifie la collaboration existante ou future entre le Site partenaire / PRISME et le candidat (stage, gestion de projets, ou tout autre collaboration), et qui montre l'engagement du Site partenaire / PRISME à suivre le candidat et à le soutenir dans son projet ;
- Une lettre de recommandation du responsable scientifique ou de l'encadrant du stage, confirmant le potentiel du candidat, exprimant un soutien à sa démarche, ainsi que l'engagement de l'encadrant à l'accompagner ;
- Sauf cas particulier qui sera à justifier, une lettre cosignée par les responsables du Site Partenaire / PRISME et par la personne habilitée à représenter l'organisme gestionnaire du Site Partenaire / PRISME par laquelle cet organisme s'engage à gérer la bourse obtenue ;
- Un justificatif d'inscription au Master demandé ou à défaut une preuve de constitution d'un dossier si les inscriptions ne sont pas encore ouvertes.

A noter : un site partenaire / PRISME peut recommander plusieurs candidats si les profils sont jugés pertinents.

Un candidat ne pourra effectuer qu'une seule demande de bourse pour cet appel à candidatures.

Les candidats doivent **impérativement**, et dans les meilleurs délais, informer l'ANRS MIE par email de l'obtention éventuelle, postérieure au dépôt du dossier, d'une autre allocation, afin de suspendre au plus tôt la candidature à l'ANRS MIE.

Procédure de sélection

- L'ANRS MIE vérifie l'éligibilité administrative et scientifique des candidatures ;
- Un panel d'experts, intégrant toutes les disciplines nécessaires, évalue les dossiers reçus ;
- L'ANRS MIE sélectionne les candidats, leur notifie les résultats et publie la liste des allocataires lauréats.

Critères d'évaluation

L'évaluation portera sur :

- La qualité du dossier soumis : la présentation du projet de master II / MS, le projet de stage envisagé, et sa contribution envisagée dans le cadre des activités du Réseau international ;
- La formation : la pertinence du Master II / MS proposé et la cohérence avec le projet de carrière présenté ;
- Le candidat : son expérience et son cursus académique, l'adéquation avec le projet de carrière présenté, sa motivation.

⁴ Cf liste en annexe 1

Modalités de soutien

Financement

La bourse accordée sera d'un montant maximal de 20 000 € (hors frais de gestion).

Le budget sera à adapter et devra détailler précisément le montant demandé.

Le cas échéant, le justificatif de l'obtention d'un co-financement sera exigé avant la mise en place du financement.

Modalités de financement

Les bourses obtenues donnent lieu au versement d'une subvention du montant maximal ci-dessus par l'ANRS MIE à l'organisme gestionnaire de la bourse (ie : l'organisme gestionnaire employeur de l'allocataire). Il appartient au candidat de se renseigner auprès de l'organisme gestionnaire sur sa possibilité d'assurer la gestion de la bourse et avoir son accord.

L'organisme gestionnaire identifié sera à préciser dans le formulaire de demande de budget A2. Sauf cas particulier qui sera à justifier, il s'agira de l'organisme ou de l'un des organismes qui sont habituellement gestionnaires du budget du Site Partenaire ou PRISME auquel le candidat souhaite se rattacher.

L'ANRS MIE sollicite par principe auprès des organismes gestionnaires une suppression ou une limitation au strict minimum des frais de gestion prélevés par eux sur les soutiens qu'elle leur verse. En cas de stricte impossibilité pour l'organisme gestionnaire de consentir à cette suppression, le taux des frais de gestion imputables au CDD sera **plafonné à 8%** du montant total des dépenses aidées.

Engagements des lauréats

Les lauréats de cet appel à candidatures s'engagent, avec l'acceptation du financement ANRS MIE, à respecter les modalités suivantes :

1. Intégration au réseau des jeunes chercheurs de l'ANRS MIE

L'allocataire sera intégré au réseau des jeunes chercheurs de l'ANRS MIE et pourra être invité à participer aux rencontres proposées par le réseau et les instances d'animation scientifique de l'agence et à y présenter l'avancement de ses travaux.

Il sera également tenu de participer à toute réunion qui pourrait être organisée par l'ANRS MIE relative au suivi de sa bourse.

2. Rapports

L'allocataire adressera à l'ANRS MIE par email :

- Un bref rapport d'avancement de son parcours six mois après le début de sa formation (1 page max) ;
- Un rapport scientifique final dans les trois mois suivant la fin du financement de sa bourse de master comportant un rapport d'activité final), l'avis motivé du responsable de stage faisant ressortir les perspectives de carrière du candidat, et l'attestation d'obtention du Master suivi.

L'organisme gestionnaire de la bourse fournira à l'ANRS MIE les rapports financiers correspondants, et selon les modalités précisées dans l'acte attributif d'aide.

Par ailleurs, l'allocataire devra à tout moment informer l'ANRS MIE des modifications éventuellement intervenues dans sa situation administrative.

3. Publications

Toute publication ou communication orale réalisée dans le cadre du financement obtenu devra impérativement faire mention du soutien financier de l'ANRS MIE :

« This study was supported by a grant from the ANRS MIE (acronyme du programme, année du programme, n° d'enregistrement : exemple Fellowship Programme 2024 ANRSXXXX) ».

Pour obtenir le logotype de l'ANRS MIE, écrivez à information@anrs.fr

4. Promotion de la science ouverte

Dans le cadre de la contribution de l'ANRS MIE à la promotion et à la mise en œuvre de la science ouverte, en lien avec le Plan national pour la science ouverte 2021-2024 et les engagements conjoints signés avec l'Agence nationale de la recherche (ANR), l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), l'Institut national du cancer (INCa) et l'Agence de la transition écologique (Ademe), les bénéficiaires de financements de l'ANRS MIE s'engagent à garantir un libre accès aux publications scientifiques évaluées par les pairs.

Ainsi, les allocataires et leurs encadrants de Master s'engagent, en cas de financement dans le cadre du « Fellowship Programme », à déposer les publications scientifiques issues de leur projet (texte intégral) dans une archive ouverte, soit directement dans HAL, soit par l'intermédiaire d'une archive institutionnelle locale. Ce dépôt s'effectue dans les conditions de l'article 30 de la Loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique (article L533-4 du Code de la recherche). Par ailleurs, l'ANRS MIE recommande de privilégier la publication dans des revues ou ouvrages nativement en accès ouvert.

Contacts

Département Soutiens Structurants à la Recherche – Equipe Appels à projets : aap@anrs.fr

Annexe 1 : Liste des partenaires du Réseau international de l'ANRS MIE éligibles à cet appel à candidatures et contacts de leurs représentants

PARTENARIAT	CIVILITE	Titre	NOM	PRENOM	MAIL
Site Partenaire Brésil	Monsieur	Dr	TONINI	Maiko Luis	maiko.tonini@saude.gov.br
	Madame	Dr	DE CASTRO	Nathalie	nathalie.de-castro@aphp.fr
Site Partenaire Burkina Faso	Monsieur	Dr	KANIA	Dramane	draka3703@yahoo.fr
	Monsieur	Dr	DAHOUROU	Désiré	ddahourou@yahoo.fr
	Monsieur	Pr	VAN DE PERRE	Philippe	philippe.vande-perre@inserm.fr
Site Partenaire Cambodge	Monsieur	Pr	SAPHONN	Vonthanak	vonthanak@uhs.edu.kh
	Monsieur	Dr	SPIRE	Bruno	bruno.spire@inserm.fr
Site Partenaire Cameroun	Madame	Pr	ZOUNG-KANYI BISSEK	Anne-Cécile	annezkbissek@yahoo.fr
	Monsieur	Pr	DELAPORTE	Eric	eric.delaporte@ird.fr
PRISME* Côte d'Ivoire	Monsieur	Dr	MOH	Raoul	raoul.moh@pac-ci.org
	Monsieur	Dr	BECQUET	Renaud	renaud.becquet@u-bordeaux.fr
Site Partenaire Sénégal	Monsieur	Dr	N'DOYE	Ibra	ibra.ndoye@yahoo.fr
	Monsieur	Dr	TAVERNE	Bernard	bernard.taverne@ird.fr
Site Partenaire Vietnam	Madame	Dr	PHAN	Thi Thu Huong	huongphanmoh@gmail.com
	Madame	Mrs	CAO	Thi Hue Chi	chi.vaacmoh@gmail.com
	Monsieur	Dr	LAUREILLARD	Didier	didier.laureillard@yahoo.fr
PRISME* Guinée	Monsieur	Pr	TOURE	Abdoulaye	abdoulaye.toure@cerfig.org abdoulayek2002@yahoo.fr
	Monsieur	Pr	DELAPORTE	Eric	eric.delaporte@ird.fr
PRISME* République Démocratique du Congo	Monsieur	Dr	AHUKA	Steve	amstev04@yahoo.fr
	Madame	Pr	PEETERS	Martine	martine.peeters@ird.fr

* Plateforme de Recherche Internationale en Santé Mondiale